

# S'IMPLANTER ET SE MAINTENIR DANS SON TERRITOIRE



## SERVICES À L'IMPLANTATION D'ENTREPRISES ARTISANALES

### OBJECTIF

Vous souhaitez être accompagné dans l'implantation foncière d'entreprises artisanales ?

### DESCRIPTION

Compte-tenu de ses spécificités liées principalement aux contraintes de fabrication ou de production, l'entreprise artisanale doit bénéficier de conditions particulières pour exercer son activité. Parmi ces conditions figurent notamment la création et l'aménagement de locaux adaptés à son activité, ainsi qu'un coût d'achat ou de location acceptable pour elle.

L'aide à l'implantation d'entreprises artisanales se matérialise pour la Chambre de Métiers d'Alsace par plusieurs modalités d'intervention :

- proposer un état des lieux du secteur artisanal : chiffres clés, problématiques, etc.
- accompagner les opérations foncières et immobilières des collectivités ou d'autres opérateurs pour les adapter aux besoins et contraintes des artisans,
- participer à la définition d'une stratégie foncière et immobilière dédiée aux entreprises artisanales.

En matière d'urbanisme, la Chambre de Métiers d'Alsace est associée de droit à l'élaboration des documents d'urbanisme réglementaires et aux projets locaux d'aménagement des collectivités territoriales, par exemple :

- les plans locaux d'urbanisme (PLU),
- le schéma de cohérence territoriale (SCOT).

### MODALITÉS, LIEU, DURÉE, CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Observations et prises de position de la CMA tendant à garantir la présence d'un tissu artisanal dynamique et bien intégré en milieu urbain ou rural, dans des conditions d'exploitation satisfaisantes.

### CONTACTS

Chargées de développement économique mission partenariat territorial :

→ **BAS-RHIN**  
Cécile GAMBET  
03 88 19 79 58  
cgambet@cm-alsace.fr

→ **HAUT-RHIN**  
Fabienne BARRAULT  
03 89 75 31 51  
fbarrault@cm-alsace.fr

### PUBLIC CONCERNÉ

Collectivités territoriales ou autres opérateurs.

### TARIF

Pris en charge par la CMA.